

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Art. L-7



La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant :

SACOBEL B.V.
Takkebijsters 15H
4817BL Breda
Pays-Bas

qui déclare que l'équipement de protection individuelle :

L-7 – gant cuir de bovin hydrofuge beige, tout fleur, serrage élastique au poignet, protège artère

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

Règlement (UE) 2016/425 – relatif aux équipements de protection individuelle

EN 420:2003+A1:2009 – exigences générales et méthodes d'essai pour les gants de protection

EN 388:2016 – gants de protection contre les risques mécanique

suite à l'examen UE de type (module B), effectué par l'organisme :

Mirta-Kontrol d.o.o
Organisme notifié n°2474

qui a établi l'attestation d'examen UE de type :

OZO193-CPT011/18-A1

Fait à Breda, le 08/09/2020

Par Joost HAGOORT, directeur général

A handwritten signature in blue ink that reads 'HAGOORT' in a stylized, cursive font.